

PORTANT COMPOSITION DU JURY DFGS03 - Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques - 3^{ème} année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DFGS03 - Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques - 3^{ème} année comme suit :

Membres du jury

Estelle MACHAT, Président, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. HORS CLASSE

Cindy LANCE, Vice-président, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

Semestre 1

Lenaic MONCONDUIT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Noemie DRANCOURT LESCURE, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL

Celine DEVEUVE-MUROL, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX

Laurent DEVOIZE, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

Victoire QUENEAU, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX

Stephanie TUBERT, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. CL.EX

Sophie DOMEJEAN, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

Marion BESSADET, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

Audrey DUGGAN, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Thomas DOUILLARD, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL (Suppléant)

Marie laure MUNOZ SANCHEZ, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL (Suppléante)

Semestre 2

Lenaic MONCONDUIT, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Solveig VAUTEY, INTERVENANT EXTERIEUR

Laurent DEVOIZE, PROF. DES UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL.

Victoire QUENEAU, ASSIST. DES UNIV. - ASSIST. DES HOPITAUX

Marie laure MUNOZ SANCHEZ, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL

Nicolas DECERLE, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

Marion BESSADET, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 1E CL

Delphine SOULIER-PEIGUE, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Audrey DUGGAN, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Christelle RICHARD, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. HORS CLASSE (Suppléante)

Thomas DOUILLARD, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL (Suppléant)

Marwan EL HELOU, MAIT. CONF. UNIV. - PRAT. HOSP. DE 2E CL (Suppléant)

Article 2

L'arrêté n°586 est abrogé.

Article 3

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

The image shows a handwritten signature in blue ink next to the official logo of the Université Clermont Auvergne (UCA). The logo consists of the letters 'UCA' in a stylized font above the text 'Université Clermont Auvergne'.

Le 8 avril 2025